MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 60 (1960), p. 1-8

Octave Guéraud, Pierre Nautin

Origène et le rite de la dédicace de l'agneau pascal.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

ORIGÈNE ET LE RITE DE LA DÉDICACE DE L'AGNEAU PASCAL

PAR

O. GUÉRAUD ET P. NAUTIN

Combéfis a réuni sous le titre de *Selecta in Exodum* une série de passages d'Origène conservés dans les chaînes grecques sur l'Exode. Il ne semble pas qu'on ait prêté attention à l'un d'eux, qui fournissait pourtant des renseignements intéressants sur le rituel de la Pâque juive : il nous apprend qu'on nommait à l'avance sur chaque agneau pascal les personnes qui le mangeraient, en disant : « Cet agneau est immolé pour un tel et un tel », sans toutefois dépasser dix noms :

« Λαβέτωσαν ἕκαστος πρόβατον κατ' οἴκους πατριῶν » καὶ τὰ ἑξῆς. Ἀπὸ τῆς δεκάτης φησὶ λαμβάνειν πρόβατον καὶ τρέφειν ἕως ιδ' καὶ ἐπονομάσαι λέγοντας· Τοῦτο τὸ πρόβατον θύεται ὑπὲρ τοῦδε καὶ τοῦδε, οὐχ ὑπερβαινόντων αὐτῶν ι' ὀνομάτων (lire *ὀνόματα*). *Καὶ τῇ ιδ' θύεται ἀνάμεσον τῶν ἑσπερινῶν, ἀρχομένης τῆς ιε', ὡς γίνεσθαι ἀπὸ τῆς λήψεως μέχρι τῆς θύσεως ἡμέρας ε', ὅτε πλήρες ἐστὶ τῆς σελήνης τὸ φῶς* [1].

Le même commentaire figure dans la *Catena Lipsiensis,* t. I, col. 666, également sous le nom d'Origène, et en termes identiques (y compris la faute *ὀνομάτων*), à part ces différences infimes que *φησί* est placé après *λαμβάνειν* et que les nombres sont écrits en toutes lettres.

Le passage se retrouve, sous une forme plus développée, dans le *Basileensis* 1 [2] où nous lisons, avec le sigle ϕ, abréviation ordinaire désignant Origène :

Οὐ λέγει · Τῇ δεκάτῃ τοῦ μηνὸς θυσάτωσαν πρόβατον, ἀλλὰ λαβέτωσαν πρόβατον. Τοῦτο δὲ τὸ πρόβατον τῇ τεσσαρισκαιδεκάτῃ κελεύονται θῦσαι.

[1] Migne, *P. G.,* t. XII, col. 284 B. [2] Bâle, Bibl. Univ., Cod. gr. 1 (An III, 13 HP. 135), folio 254 r°.

BIFAO 60 (1960), p. 1-8 Octave Guéraud, Pierre Nautin
Origène et le rite de la dédicace de l'agneau pascal.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Καὶ οὕτως Ἑβραῖοι ποιοῦσι πάσχα · ἀπὸ γὰρ τῆς δεκάτης δεῖ τὸ πρόβατον λαβεῖν κατ' οἴκους καὶ πατριὰς καὶ θρέψαι αὐτοὺς ἄχρι τῆς τεσσαρισκαιδεκάτης καὶ ἐπονομάσαι λέγοντας · Τοῦτο τὸ πρόβατον θύεται ὑπὲρ τοῦδε καὶ τοῦδε, οὐχ ὑπερβαινόντων αὐτῶν δέκα ὀνόματα, καὶ τῇ ιδ' θύεται ἀνάμεσον τῶν ἑσπερινῶν, ὡς εἶναι ἀπὸ τῆς λήψεως τοῦ προβάτου μέχρι τῆς θύσεως ἡμέρας πέντε. Καὶ τοῦτο μὲν κατὰ τὸ αἰσθητὸν ἐγίνετο.

De son côté, Procope de Gaza cite ce texte [1], depuis ἀπὸ γὰρ τῆς δεκάτης δεῖ τὸ πρόβατον λαβεῖν (chez lui : ἔδει οὖν αὐτοὺς λαβεῖν ἀπὸ τῆς δεκάτης τὸ πρόβατον) jusqu'à μέχρι τῆς θυσίας (au lieu de θύσεως) ἡμέρας ε'.

En dehors des deux variantes insignifiantes signalées au passage, Procope en présente une beaucoup plus intéressante : au lieu de δέκα ὀνόμητα, il donne ὀκτωκαίδεκα ὀνόματα.

Chez lui, en outre, ce passage est précédé d'un autre, auquel il est assez gauchement enchaîné, et qui contient une allusion au même rite de la dédicace de l'agneau :

Πρῶτον δὲ λαμβάνει τὸ πρόβατον ἕκαστος, ἔπειτα ὀνομάζει, εἶτα θύει, καὶ οὕτως ὀπλήσας ἐσθίει, καὶ φαγὼν ἕως πρωὶ οὐδὲν ἀπ' αὐτοῦ καταλείπει· καὶ τότε ἄζυμα ἑορτάζει ἤδη τὴν Αἴγυπτον ἐξεληλυθώς.

Il nous est aujourd'hui possible de préciser que ces divers textes ont pour source le Περὶ πάσχα d'Origène dont des lambeaux, intéressants mais très mutilés, ont été retrouvés parmi les papyrus de Toura [2] : les divers passages cités ci-dessus en sont des extraits passablement fidèles et souvent littéraux. Leur rapprochement avec le texte original, tout en permettant de combler des lacunes du papyrus, peut donner lieu à des observations sur les procédés de travail des caténistes. Ce n'est pas là ce qui nous intéresse aujourd'hui. Signalons seulement notre impression, — fondée à la fois sur les présents passages et sur d'autres —, que Procope semble avoir utilisé un exemplaire intégral du Περὶ πάσχα, tandis que les autres chaînes dériveraient plutôt de « morceaux choisis » déjà détachés du même opuscule.

[1] Migne, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 564, 31-35, en traduction latine. Le texte grec est conservé dans le manuscrit de Munich, Bibl. Nat. gr. 558, folios 190 v°-191 r°.

[2] Cf. Guéraud, *Une page d'Origène chez Procope de Gaza, Journ. of Egypt. Arch.*, 40, 1954, p. 63-67.

BIFAO 60 (1960), p. 1-8 Octave Guéraud, Pierre Nautin
Origène et le rite de la dédicace de l'agneau pascal.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cette indépendance de Procope se manifeste, par exemple, en ce qu'il donne seul le fragment sur la dédicace de l'agneau que nous avons cité en second lieu et qui est bien, lui aussi, du Περὶ πάσχα (notons que le papyrus de Toura, au lieu de *ὀνομάζει*, porte ici aussi *ἐπονομάζει*). Mais, chez Origène, il est à plusieurs pages de distance du passage principal, commun à Procope et aux catenae; la transition maladroite dont nous avons parlé vient elle aussi du Περὶ πάσχα, mais d'un contexte différent.

Surtout, Procope diffère des catenae quant au nombre maximum des personnes qui peuvent participer à l'immolation d'un même agneau : 18 selon lui, 10 d'après les catenae. Le papyrus de Toura porte, pour ce nombre, les lettres IN, le N biffé par la suite et remplacé par un H écrit au-dessus, ce qui donne comme version définitive *ιη*, 18; la version primitive *ιν* ne représente d'ailleurs aucun nombre. Le papyrus et Procope sont donc d'accord sur le nombre 18.

Quelle est la bonne leçon? Trois indices seraient en faveur de 18 : 1. la date du papyrus de Toura, plus ancien que tous les manuscrits de catenae; 2. le fait que Procope semble, en général, plus proche que celles-ci du Περὶ πάσχα; 3. le fait que *ιη'*, par rapport à *ι'*, est une *lectio difficilior* : il est plus simple d'omettre un chiffre que d'en ajouter un gratuitement. D'autre part, dix est un nombre qui vient de lui-même à l'esprit. Pour l'arithmologie ancienne, il symbolisait la plénitude et la perfection [1]. En la circonstance, dix établirait une séduisante corrélation entre le nombre des participants et le quantième du jour où l'on devait choisir l'agneau. Dix-huit, au contraire, n'est ni un chiffre rond, ni connu pour sa valeur symbolique : donc point de raison de substituer 18 à 10, si ce dernier était la leçon originale.

Aucun de ces arguments n'a beaucoup de poids. Origène qui, nous le voyons par quelques débris du papyrus, expliquait pourquoi l'agneau pascal, symbole du Christ, devait être choisi le 10 du mois [2], avait peut-être tenu à

[1] Cf. K. Staehle, *Die Zahlenmystik bei Philon von Alexandreia*, Leipzig, 1931, p. 54.

[2] Si du moins nous restituons et interprétons correctement le passage suivant : [δι]ὰ τὸ δε[ύτε]ρον αὐ[τὸ]ν ὄντα μετὰ τὸ[ν $\overline{\text{ωρα}}$] διὰ τῆς δευτέρας μον[άδος, λ]έγω δὲ τοῦ δέκα ἀρι[θμο]ῦ, λαμβάνεσθαι : *il est naturel que le Christ, véritable agneau pascal, étant le second après le Père, soit « pris » sous le signe de la seconde monade, c'est-à-dire du nombre dix.*

BIFAO 60 (1960), p. 1-8 Octave Guéraud, Pierre Nautin
Origène et le rite de la dédicace de l'agneau pascal.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

commenter aussi le nombre maximum fixé pour les participants [1]. Nous voyons bien qu'il parle, un peu plus loin, de la valeur symbolique du nombre 8, mais l'état du papyrus ne permet pas de décider à quel sujet : ce pourrait être à propos de 18 (= 10 + 8), mais aussi à propos de 15 (= 7 + 8), puisque le sacrifice pascal se fait à l'aube du quinzième jour, ou à propos de quelque autre chose encore.

Les autres témoignages que nous avons sur la Pâque juive ne permettent pas non plus de trancher la question : ils supposent tous, nous le verrons, qu'on pouvait dépasser, et de beaucoup, les deux chiffres entre lesquels nous hésitons. Il y a bien un texte de Josèphe disant que « beaucoup se réunissent même à vingt » pour manger l'agneau pascal [2], et ce chiffre est proche de dix-huit. Mais ce n'est pas dix-huit. Et le même passage de l'historien juif pourrait être invoqué aussi en faveur de la leçon dix; car, pour calculer à partir du nombre d'agneaux immolés le nombre des Israélites, il indiquait un nombre de participants qui est précisément de dix : « Il n'y avait pas moins de dix hommes par agneau ». C'est là, il est vrai, un minimum, tandis qu'Origène indiquait un maximum.

Mieux vaut nous résigner à ignorer, jusqu'à nouvel ordre, si Origène avait écrit 10 ou 18. La rature même du papyrus de Toura atteste peut-être que l'hésitation sur le nombre exact remonte assez loin dans la tradition. D'ailleurs, le nombre maximum des participants est, en somme, moins intéressant que le rite, en lui-même, de la dédicace de l'agneau « au nom d'un tel et d'un tel ».

Origène fait à ce même rite une allusion, qui semble avoir été elle aussi méconnue, dans son commentaire sur saint Jean, au cours d'une comparaison entre le « baptême en Moïse », que les Hébreux reçurent en traversant la mer Rouge, et le « baptême en Josué-Jésus », lors de leur traversée du Jourdain. Le Livre de Josué rapporte qu'après avoir franchi le Jourdain le 10 du premier mois, les fils d'Israël campèrent à Galgala (IV, 19), que Josué les circoncit

[1] Ce n'est toutefois nullement certain, puisque ce nombre ne figure pas dans l'Exode, mais est emprunté par Origène à l'usage des Juifs de son temps.

[2] Ci-dessous, p. 6, n. 2.

BIFAO 60 (1960), p. 1-8 Octave Guéraud, Pierre Nautin
Origène et le rite de la dédicace de l'agneau pascal.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

(V, 2-9) et que le 14 ils célébrèrent la Pâque (V, 10). Origène raconte les mêmes faits en précisant que le 10, quand ils campèrent à Galgala, c'était le moment où il fallait prendre l'agneau et nommer ceux qui le mangeraient :

Παρὰ δὲ τῷ Ἰησοῦ μετὰ τὴν δίοδον τοῦ Ἰορδάνου τῇ δεκάτῃ τοῦ πρώτου μηνὸς κατεστρατοπέδευσαν ἐν Γαλγάλοις, ὅτε πρῶτον ἔδει λαβόντα τὸ πρόβατον ἐπονομάσαι τοὺς εὐωχηθησομένους μετὰ τὸ Ἰησοῦ βάπτισμα[1].

« Dans le Livre de Josué, après le passage du Jourdain, le 10 du premier mois, ils campèrent à Galgala, car c'était le moment où il fallait prendre l'agneau et nommer sur lui ceux qui allaient participer au festin, pour la première fois depuis le baptême de Josué-Jésus ».

Preuschen, dans l'apparat de son édition, propose de corriger πρόβατον en ἀκρόβυστον, en pensant qu'il s'agit ici de la circoncision que le Livre de Josué mentionne après le campement à Galgala. Mais l'expression « prendre le prépuce », que cette correction suppose, est insolite, tandis que celle du texte manuscrit « prendre l'agneau » est la formule ordinaire de la Bible pour indiquer ce qu'on doit faire le 10 du premier mois (*Exode* XII, 3). La suite de la phrase confirme l'authenticité de πρόβατον : nous reconnaissons le rite de la dédicace de l'agneau, avec le même verbe ἐπονομάσαι que nous avons lu deux fois dans le Περὶ πάσχα[2]. La mention de l'agneau est bien en place à cet endroit. Lisant dans le Livre de Josué que les Israélites étaient sortis du Jourdain le 10 du premier mois, Origène en a conclu qu'ils avaient pris l'agneau le 10, comme la Loi le prescrivait, c'est-à-dire le jour même où ils étaient sortis du fleuve, et que c'est pour exécuter cette prescription qu'ils

[1] Origène, *In. Ioh.* VI, 45 (26) ; Preuschen, p. 154, 13-16 ; Migne, *P. G.*, t. XIV, col. 277 C.

[2] Dans le Περὶ πάσχα, le verbe ἐπονομάσαι avait pour complément d'objet πρόβατον ; il a ici τοὺς εὐωχηθησομένους. On retrouverait à peu de frais la même construction de part et d'autre en écrivant ici λαβόντας au lieu de λαβόντα (de toutes façons, le singulier surprend un peu), en sorte que τοὺς εὐωχηθησομένους devienne le sujet et πρόβατον le complément : « quand il fallait que ceux qui allaient participer au festin prissent et dédiassent l'agneau ». Mais ἐπονομάσαι est, par lui-même, susceptible des deux constructions, qui nous obligent à utiliser en français deux mots différents : « dédier » l'agneau ou « nommer » les participants. Le Liddell-Scott donne des exemples de l'une et de l'autre.

BIFAO 60 (1960), p. 1-8 Octave Guéraud, Pierre Nautin
Origène et le rite de la dédicace de l'agneau pascal.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

avaient dressé leurs tentes à Galgala, sans aller plus loin. Il a donc cru légitime de compléter le récit biblique en insérant, avant la circoncision, le rite de la dédicace de l'agneau qui s'accomplissait le 10.

On savait déjà par la Mišna que les participants de chaque agneau pascal étaient désignés à l'avance [1]. Mais ces deux textes d'Origène nous apportent des détails nouveaux : la cérémonie avait lieu le 10, jour où la Loi commandait de « prendre l'agneau »; on utilisait la formule : « Cet agneau est immolé pour un tel et un tel »; et on ne dépassait pas dix (ou dix-huit) personnes par agneau.

Sur ce dernier point, les autres documents qui nous renseignent sur le rituel de la Pâque juive au début de notre ère témoignent d'une pratique plus large. Flavius Josèphe, dans le passage de la *Guerre juive* auquel nous avons déjà fait allusion, raconte que le gouverneur Cestius, sous le règne de Néron, invita le grand prêtre à dénombrer les Juifs présents à Jérusalem de la manière qu'il voudrait. Le grand prêtre décida de compter les agneaux pascaux. Il en trouva 256.500. Pour permettre de calculer à partir de ce chiffre le nombre total des participants, Josèphe précise qu'il n'y avait « pas moins de dix hommes par agneau », en ajoutant, pour justifier cette estimation : « Il n'est pas permis, en effet, qu'une personne prenne place seule au festin, et beaucoup se réunissent même à vingt » [2].

[1] Voir notamment *Pes.* VI, 6, qui interdit qu'il y ait des « non-comptés » (non inscrits) parmi ceux pour qui l'agneau est immolé; et *Pes.* IX, 10, qui examine le cas où deux groupes ont confondu leurs agneaux : chaque groupe doit alors prendre un membre de l'autre groupe et lui dire : « Si cette victime est la nôtre, renonce à la tienne et sois compté (inscrit) pour la nôtre; mais si cette victime est la tienne, nous renonçons à la nôtre et sommes comptés (inscrits) pour la tienne ».

[2] Flavius Josèphe, *De bello iud.*, VI, IX, 3 : *ὥσπερ δὲ Φρατρία περὶ ἑκάστην γίνεται θυσίαν οὐκ ἔλασσον ἀνδρῶν δέκα· μόνον γὰρ οὐκ ἔξεστι δαίνυσθαι, πολλοὶ δὲ καὶ σὺν εἴκοσιν ἀθροίζονται.* Le Talmud de Babylone (*Pes.* 64 *b*) contient un récit semblable. Le roi Agrippa, voulant dénombrer les foules israélites, ordonna au grand prêtre de compter les victimes pascales. Le grand prêtre préleva un rognon sur chacune et trouva 600.000 paires de rognons. Le rédacteur estime, comme Josèphe, qu'il y avait au moins dix personnes par agneau : « Il n'y avait pas une pâque (pas un agneau) pour laquelle on n'eût pas compté (inscrit) plus de dix personnes ». Il est probable que les deux récits se rapportent au même événement.

BIFAO 60 (1960), p. 1-8 Octave Guéraud, Pierre Nautin
Origène et le rite de la dédicace de l'agneau pascal.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

La Mišna, de son côté, donne cette règle : « On peut compter (inscrire) pour une pâque autant de personnes qu'on veut, pourvu qu'il y ait pour chacun la valeur d'une olive de viande» (*Pes.* VIII, 3). La même règle sert un peu plus loin à déterminer un nombre maximum, qui n'est pas de dix ni de dix-huit, mais de cent : « On n'immole pas la pâque pour une seule personne, suivant R. Yuda, tandis que R. Yosé le permet. On ne peut pas l'immoler pour un groupe de cent personnes qui n'auraient pas de quoi manger gros comme une olive» (*Pes.* VIII, 7).

Tous ces textes supposent qu'on pouvait dépasser, et même qu'on dépassait couramment, le nombre, — que ce soit dix ou dix-huit —, donné comme un maximum par le Περὶ πάσχα. Est-ce un motif suffisant pour récuser le témoignage d'Origène? Nous ne le croyons pas, pour deux raisons. Origène a été en contact avec les Juifs, qui lui ont appris l'hébreu et l'ont informé de leurs usages. C'est certainement par eux qu'il a connu ce rite de la dédicace de l'agneau, puisque la Bible n'en faisait pas mention. S'il précise un nombre maximum de participants, il est normal de penser qu'il a appris ce détail en même temps que l'existence du rite. D'autre part, Josèphe et la Mišna ne nous renseignent pas sur tous les milieux juifs, mais sur ceux de Palestine. L'usage pouvait être différent ailleurs.

Légalement, depuis la destruction du Temple de Jérusalem, l'agneau pascal ne pouvait plus être immolé, puisque la Loi ordonnait de faire tous les sacrifices dans le Temple (*Deut.* XII, 2-14). La Mišna, rédigée vers 200, atteste effectivement qu'à cette époque, en Palestine, le rite de l'agneau pascal n'avait plus lieu [1]. Quand elle traite de lui et des autres sacrifices, c'est pour sauver de l'oubli les renseignements qu'on avait sur la pratique d'avant 70, dans l'espoir d'une restauration future du Temple qui permettrait de remettre en usage tout le rituel ancien. Mais dans d'autres pays que la Palestine l'immolation de l'agneau continua de se pratiquer. Nous le savons pour l'Afrique du v[e] siècle par saint Augustin [2]. Origène semble bien dire

[1] Cf. G. Beer, *Pesachim* (dans G. Beer et O. Holtzmann, *Die Mischna. Text, Uebersetzung und ausführliche Erklärung*), Giessen, 1912, p. 76-78.

[2] Augustin, *Retractationes*, I, x, 2 ; Migne, *P. L.*, t. XXXII, col. 600, 1-4. — Le Deutéronome interdisait de sacrifier hors du temple de Jérusalem ; mais, dans les pays où la distance empêchait la plupart des Juifs de se rendre dans la Ville Sainte, on comprend

BIFAO 60 (1960), p. 1-8 Octave Guéraud, Pierre Nautin
Origène et le rite de la dédicace de l'agneau pascal.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

que l'observance qu'il décrit est celle de son temps, puisqu'il met au présent la phrase : καὶ οὕτως Ἑβραῖοι ποιοῦσι πάσχα [1] (cf. ci-dessus p. 2, l. 1). On sait que le judaïsme alexandrin avait développé ses traditions propres, dont quelques-unes s'écartaient notablement des usages palestiniens [2].

que la coutume se soit introduite de sacrifier l'agneau pascal sur place, pour la satisfaction de célébrer la grande fête juive selon le rituel prévu. Cette coutume a pu se prendre, dans certains pays, dès avant la destruction du Temple.

[1] Origène se sert, au début du Περὶ πάσχα, du terme Ἑβραῖοι pour désigner les Juifs de son temps : « Si quelqu'un des nôtres conversant avec des Hébreux (Ἑβραίοις συμβάλλων) dit que la Pâque est ainsi nommée à cause de la Passion du Sauveur, il les fera rire à ses dépens ».

[2] Le meilleur exemple est l'usage d'une Bible grecque. Par ailleurs, l'existence à Eléphantine, au v[e] siècle avant notre ère, d'un temple juif où l'on offrait les sacrifices, prouve que les Juifs d'Egypte ne se sentaient pas strictement tenus par l'interdiction énoncée dans le Deutéronome. Les Juifs abyssins (les Falachas) ont conservé jusqu'à nos jours l'immolation de l'agneau pascal (Beer, *op. cit.*, p. 78) ; il est connu que l'Abyssinie a emprunté beaucoup d'usages à l'Egypte.

BIFAO 60 (1960), p. 1-8 Octave Guéraud, Pierre Nautin
Origène et le rite de la dédicace de l'agneau pascal.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net